

### Mesures d'endiguement de la propagation du COVID-19 sur le territoire de la Ville d'Esch

La Ville d'Esch tient à informer les citoyens, entreprises, commerçants, clubs et associations des mesures supplémentaires prises afin de limiter la propagation du COVID-19.

#### Accueil des citoyens

Le Collège des bourgmestre et échevins tient à informer ses citoyens que l'Hôtel de Ville sera uniquement accessible sur rendez-vous. Les résidents sont toutefois invités à se limiter aux démarches urgentes.

Le Biergeramt pourra être contacté par mail ([biergeramt@villeesch.lu](mailto:biergeramt@villeesch.lu)) ou par téléphone (2754 7777) pour les démarches suivantes : changements d'adresse, renouvellement des cartes d'identité ou de passeports en cas de perte ou de vol.

Prière de contacter l'Etat Civil par téléphone (2754 2510) exclusivement pour fixer un rendez-vous pour les déclarations de décès et les déclarations de naissance. Pour toute autre demande ou question, prière d'envoyer un mail à [etacivil@villeesch.lu](mailto:etacivil@villeesch.lu).

Toutes les autres démarches administratives doivent être reportées ou effectuées si nécessaire par e-mail.

Pour rappel, les sites internet [www.esch.lu](http://www.esch.lu) et [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu) proposent un service en ligne pour un certain nombre de procédures.

#### Infrastructures sportives et culturelles

Les établissements relevant des secteurs culturel, récréatif, sportif et HORECA restent fermés (musées, bars, restaurants, cinémas, cafés, discothèques, bibliothèques, piscines, salles de sport, etc...) dès lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Le bureau d'accueil touristique « D'Escher Infofabrik » reste également fermé au public. Comme mesure de précaution, la fréquentation des aires de jeux sur le territoire de la Ville d'Esch est temporairement interdite.

### Événements et manifestations

Tous les événements, manifestations, cours ou réunions (culturels, sportifs, etc.) sont annulés ou reportés. La Ville d'Esch demande à toutes les associations et à tous les clubs locaux de se rallier à cette décision.

Le marché bihebdomadaire de la place de l'Hôtel de Ville se tiendra comme d'habitude les mardis et vendredis entre 8h00 et 12h30.

### Enseignement et structures d'accueil

Rappelons que face au nombre croissant de cas d'infection COVID-19 au Luxembourg, le gouvernement a décidé que toutes les activités dans le secteur scolaire et éducatif seront suspendues du 16 au 29 mars 2020.

Dans ce contexte, la Ville d'Esch tient à informer que les activités de vacances loisirs organisées pendant les vacances de Pâques (du 06.04 au 17.04) à l'école en forêt sont annulées.

Le service scolaire pourra être contacté par mail [enseignementservicescolaire@villeesch.lu](mailto:enseignementservicescolaire@villeesch.lu) pour les démarches suivantes : inscription des élèves, remise des documents pour le subside scolaire, demandes de certificat scolaire.

Le service des maisons relais pourra être contacté par mail [administration.maisonsrelais@villeesch.lu](mailto:administration.maisonsrelais@villeesch.lu) pour l'inscription d'un enfant, l'obtention ou la prolongation d'une carte chèque service, et toute autre question en relation avec les maisons relais

Veillez consulter le site web du Ministère de la Santé pour vous tenir au courant des évolutions et des précautions à prendre pour vous protéger vous et vos proches au mieux d'une infection par le virus.

Plus d'informations sur [www.esch.lu](http://www.esch.lu) et au Service des Relations Publiques de la Ville d'Esch : [relationspubliques@villeesch.lu](mailto:relationspubliques@villeesch.lu) - +352 2754 4101